



BP

Responsable de l'Entreprise Agricole

Les activités du responsable d'entreprise agricole

Réalise un diagnostic de l'entreprise et de l'agroécosystème

Élabore une stratégie globale et adapte le système de production

S'implique dans des réseaux professionnels, territoriaux et sociaux

Maintient ou enrichit le sol en matières organiques et favorise les régulations biologiques

Préserve le sol de l'érosion et du lessivage

Conçoit le système de production

Conduit le système de culture

Conduit le système d'élevage

Entretient les bâtiments, les installations, le matériel et les équipements

Valorise les productions

Maintient et améliore le cadre, les conditions et les relations de travail

Planifie et organise le travail

Encadre une équipe

Gère les ressources humaines

Gère les achats, les stocks, les approvisionnements et les services à l'entreprise

Gère ou fait procéder à la gestion courante des opérations comptables

S'acquitte de ses obligations comptables, fiscales et professionnelles

Règle les litiges commerciaux, les conflits d'usages et ou de voisinage



CONDITIONS D'ENTREE

Après une Seconde, un BPA ou une réorientation après un diplôme de niveau V (possibilité de dérogation).

Avoir un maître d'apprentissage.

FORMATION PAR APPRENTISSAGE EN DEUX ANS

La formation pratique est dispensée par le maître d'apprentissage ou tuteur.

La formation complémentaire est effectuée au CFA à raison de :

- 630 h la 1^{ère} année soit 18 semaines.
- 595 h la 2^{ème} année soit 17 semaines.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

1 semaine au CFA et 1 à 2 semaines en entreprise en moyenne pendant les deux années de formation.

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

Le BP, diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture, est attribué par Unités Capitalisables. Le candidat doit obtenir les 7 UC.

UC	Capacités
UC 1	C1- Se situer en tant que professionnel C1.1- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant C1.2- Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation
UC 2	C2- Piloter le système de production C2.1- Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements C2.2- Gérer le travail
UC 3	C3- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème C3.1- Combiner les différentes activités liées aux productions C3.2- Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite des productions
UC 4	C4- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise C4.1- Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers C4.2- Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique
UC 5	C5- Valoriser les produits ou services de l'entreprise C5.1- Commercialiser un produit ou un service C5.2- Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif
UC 6	C6- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (en cours d'écriture)
UC 7	C6- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (en cours d'écriture)

DEBOUCHES :

- Poursuite d'étude (Spécialisation...)
- Agriculteur ou associé d'exploitation (salarié responsable d'un atelier ...)

CONTACTEZ – NOUS !